

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} décembre 2015

OBJET :
Décision modificative n°1 au budget 2015

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°5

EXPOSE DES MOTIFS

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2015 propose l'ouverture des crédits complémentaires suivants :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - « Charges à caractère général » : - 1.200 €

Il est proposé de réduire les crédits prévus sur ce chapitre compte tenu notamment de la réalisation en interne de l'analyse des besoins sociaux.

- Chapitre 012 - « Charges de personnel » : + 2.700 €

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur ce poste de dépenses pour tenir compte des revalorisations indiciaires et des avancements prononcés en cours d'année ainsi que de l'augmentation de la participation de l'employeur aux titres-restaurant.

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 77 - « Libéralités reçues » : + 1.500 €

Il est proposé d'ouvrir des crédits supplémentaires pour constater les dons reçus depuis le début de l'année par l'établissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 – Charges à caractère général	- 1 200,00 €	
617 – Etudes et recherches	- 1 000,00 €	
6064 – Fournitures administratives	- 200,00 €	
Chap. 012 – Charges de personnel	+ 2 700,00 €	
64111 – Rémunération principale	+ 2 300,00 €	
6488 – Autres charges	+ 400,00 €	
Chap. 77 – Produits exceptionnels		+ 1 500,00 €
7713 – Libéralités reçues		+ 1 500,00 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à + 1 500,00 € en section de fonctionnement.

PROPOSITION

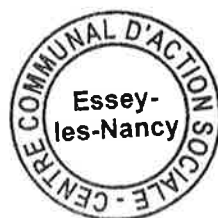
Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 2015 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2015.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2015

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU C.C.A.S.**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Patricia LANZI, Véronique SAGET, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

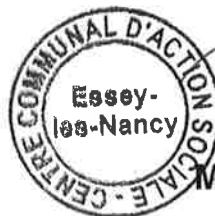
MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mmes Stéphanie GEORG, Jacqueline BELLIER et Janine MARCHAL.
MM. Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY.

Pour extrait,

Le Président,



Michel Breuille
Michel BREUILLE